

Comme nous vous l'avions annoncé le 15 juin dernier lors d'une réunion regroupant les comités régionaux et départementaux, la nouvelle version extraNat 2.0 entrera en service à compter du mercredi 16 septembre 2015, date de début de la saison sportive 2015-2016.

Dans la nuit du 15 au 16 septembre, un mail sera envoyé automatiquement à tous les présidents (comités et clubs).

A réception de ce mail, vous disposerez d'un délai de 72h pour cliquer sur un lien contenu dans le corps du mail et permettant d'activer votre compte.

Une fois votre confirmation effectuée, vous recevrez un mail comprenant votre identifiant et votre mot de passe.

À l'aide de ceux-ci, vous pourrez vous connecter au serveur extraNat.fr pour gérer le suivi des licences (comités), affilier votre club ou saisir vos licences.

Nous attirons votre attention sur le fait que certains clubs n'ont, à ce jour, pas encore renseigné l'adresse mail de leur président, ce qui ne leur permettra pas de recevoir le mail et donc de procéder à l'affiliation de leur club.

Les retardataires doivent impérativement vérifier et renseigner l'adresse mail correcte du président de la structure (comité, club) sur leur espace extraNat.fr

Pour cela, le club se connecte sur son espace extraNat.fr identifié en tant qu'admin club. Sur la page d'accueil, dans la partie licences en ligne, vous cliquez sur "recherche / édition". Vous saisissez le nom ou l'IUF du président du club, une fois que vous avez trouvé le président vous cliquez sur "modifier". Vous arrivez ainsi sur sa fiche licence où vous retrouvez notamment la fonction administrative exercée au sein du club et vous pouvez ainsi vérifier l'adresse mail qui est renseignée.

Afin de permettre la migration des données et la préparation finale de la nouvelle application, le serveur extraNat.fr sera fermé les 14 et 15 septembre.

Pensez, le cas échéant, à faire vos extractions des licenciés 2014-2015 avant la clôture du serveur.

Nous vous remercions de votre attention et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le service des systèmes d'information